



Fondation Rurale
de Wallonie



Commune de Neufchâteau

Compte rendu de la CLDR du 18/04/2024

Réf. : NEUFCHATEAU\06- CLDR\20240418 stratégie et programmation finales\Neufchâteau 20240418 PV CLDR stratégie et programmation finales.docx

Présences (Voir liste en annexe)

- › CLDR : 16 participants, 4 excusés
- › Impact SPRL : M. Stéphane Mottiaux
- › FRW : Mme Sophie Orban et M. Bruno Echterbille

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion de CLDR du 04/04/2024
- › Mise en contexte
- › Présentation de la stratégie de développement
- › Le défi du PCDR
- › Présentation des résultats des GT projets Lot 1
- › Programmation du lot 1
- › Programmation des lots 2 et 3
- › Les suites de l'opération de développement rural
- › Divers

Mme Mariline Clémentz, échevine, accueille les participants et les remercie de leur implication dans les différentes réunions. Elle présente l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion de CLDR du 04/04/2024

Une remarque est formulée sur le projet de maison de village à Longlier :

- › À la page 7, il faut indiquer que l'implantation du projet dans l'ancien presbytère est soutenue unanimement (et pas uniquement par une partie de la CLDR).
- › Cependant, un membre fait remarquer qu'avant d'aménager cette maison de village, il faudra au préalable trouver un autre endroit pour accueillir les deux logements d'urgence qui s'y trouvent actuellement.

La CLDR approuve le compte rendu, moyennant la prise en compte de cette remarque.

Mise en contexte

La démarche d'élaboration du PCDR

Les agents de développement expliquent le lien entre les réunions citoyennes et les différentes parties du PCDR. Il ne reste que quelques réunions pour clôturer le dossier.

Parties du PCDR	Réunions citoyennes	2) Les résultats de la participation de la population
1) L'analyse des caractéristiques de la commune	Consultations et groupes de travail thématiques	
3) Le diagnostic partagé	CLDR du 09/05/2023	
4) La stratégie de développement, sous forme d'objectifs spécifiques	CLDR du 08/06/2023 CLDR du 18/04/2024	
5) Les projets visant à atteindre les objectifs	CLDR du 06/07/2023 CLDR du 19/10/2023 CLDR du 23/11/2023 CLDR du 11/01/2024 CLDR du 21/03/2024 CLDR du 04/04/2024 CLDR du 02/05/2024	
6) Le tableau récapitulatif	CLDR du 08/02/2024 CLDR du 18/04/2024	

Le 6 juin, la CLDR sera invitée à approuver le PCDR et la 1ère demande de convention en développement rural. Cette séance viendra couronner des mois de travail et sera plus festive. Les documents seront mis à sa disposition au préalable sur le site de l'ODR www.pcdr-neufchateau.info.

Présentation de la stratégie de développement

L'auteur de PCDR explique la démarche de définition de la stratégie du PCDR.

En juin 2023, la CLDR a abordé la première ébauche de stratégie, établie sur les principaux enjeux ressortis de l'analyse du territoire et de la participation citoyenne. Elle a proposé des amendements, des compléments, ... afin d'insuffler les orientations du PCDR, pour obtenir 7 objectifs stratégiques et 23 objectifs opérationnels.

L'auteur et la FRW ont fait l'exercice de mettre en lien les projets du PCDR avec les objectifs définis. Certaines adaptations sont apparues comme nécessaires, afin de :

- › bien mettre en évidence les spécificités de Neufchâteau ;
- › faire les liens entre les objectifs et les projets ;
- › rendre la lecture de la stratégie plus fluide.

Sur le fond, rien n'a changé.

On arrive à une stratégie reposant sur 7 objectifs stratégiques, précisés par 15 objectifs opérationnels. Ceux-ci sont formulés en « en faisant ... » pour indiquer comment on va atteindre l'objectif stratégique.

Elle est structurée selon les piliers du développement durable :

- › « vivre à Neufchâteau – pilier social »,
- › « habiter à Neufchâteau – pilier environnemental »,
- › « entreprendre et travailler à Neufchâteau – pilier économique »

Chaque objectif est rencontré par au moins deux projets du PCDR. Et certains projets répondent à plusieurs objectifs.

La stratégie permet de justifier les projets qui vont se mettre en œuvre ; elle apporte de la cohérence dans les actions.

Le défi reste à imaginer – cf. la partie suivante de cette réunion.

NEUFCHÂTEAU 2035		
VIVRE À NEUFCHÂTEAU PILIER SOCIAL	HABITER À NEUFCHÂTEAU PILIER ENVIRONNEMENTAL	TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE À NEUFCHÂTEAU PILIER ÉCONOMIQUE
Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique	Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement	Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole
<i>En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés</i> <i>En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité</i> <i>En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics</i>	<i>En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire</i> <i>En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème</i>	<i>En développant la diversification agricole et les circuits courts</i> <i>En renforçant la gestion durable de la forêt et des terres agricoles publiques</i>
Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal	Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages	Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire
<i>En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux</i> <i>En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs</i>	<i>En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires</i> <i>En préservant le patrimoine local</i>	<i>En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité</i> <i>En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune</i>
	Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural	
	<i>En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines</i> <i>En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle</i>	

→ **La CLDR approuve à l'unanimité cette stratégie de développement.**



Le défi du PCDR

Le défi du PCDR est un slogan :

- › Court
- › Facile à retenir
- › Mobilisateur
- › Qui représente l'ambition du PCDR

Des exemples venant d'autres communes :

- › Aubange dans 10 ans : dynamique positive et territoire durable
- › Fauvillers, nos projets pour un avenir plus durable, dynamique et solidaire
- › Musson 2035 : un environnement rural aux richesses multiples pour le mieux vivre de tous les citoyens
- › Vresse-sur-Semois : verte, vraie et vivante !

Méthodologie : la plus longue chaîne d'idée

- › Les membres de CLDR se répartissent en groupes de 3 personnes.
- › La première partie se base sur un travail individuel. En 5 minutes, chacun est invité à noter un maximum d'idées sur des post-it (1 idée par post-it).
- › Ensuite, en 5 minutes également, le groupe compte et prend connaissance des différents post-it. Il retient l'idée qui semble la meilleure à proposer à la CLDR.
- › L'exercice complet est répété une seconde fois.

La CLDR est invitée à dépasser quelques freins :

- › La peur du ridicule → toutes les idées sont bonnes
- › Le jugement automatique des idées → pas d'auto-censure
- › Quand on a une bonne idée, c'est fini. → il s'agit en fait d'un exercice de création, sans limite dans le nombre d'idées.
- › Vouloir être intelligent. → il faut laisser libre cours à l'imagination.

Résultats

Au premier tour, les participants ont émis par moins de 40 idées sur les post-it !
Ils ont proposé les défis suivants :

Premier tour

- Neufchâteau, du neuf pour l'avenir en Centre Ardenne
- Neufchâteau, uni ver(t)s demain : patrimoine en devenir, nature préservée, solidarité citoyenne
- Des voix, des idées, une Commune plus soudée et plus ambitieuse
- Neufchâteau, 29 histoires pour un avenir : un défi permanent
- Neufchâteau, un développement dynamique et harmonieux, entre vallées et villages

Second tour

- Neufchâteau, un développement dynamique et harmonieux de nos 29 histoires villageoises
- 29 villages dynamiques au milieu des forêts
- 2035 : le Château neuf du Tchesté
- Li Tchesté, 29 histoires pour un avenir ambitieux et joyeux
- Des voix, des idées, une commune modernisée
- Neufchâteau, ville et villages unis ver(t)s demain – patrimoine en devenir, nature préservée, solidarité citoyenne
- Du neuf pour l'avenir en Centre Ardenne plus harmonieux

Sur base de ces slogans, l'auteur de PCDR fera une proposition de défi à la prochaine réunion.

Présentation des résultats des GT projets Lot 1

La FRW présente en résumé les résultats des réflexions sur les projets matériels du lot 1.

Création d'une halle des produits locaux

Ce que la CLDR en a dit :

- Vérifier l'intérêt des producteurs
- Partir de l'expérience du GAC
- Pas de concurrence avec l'existant (commerce, cuisine collective)
- Bâtiment modulable
- Point restauration – restaurant éphémère
- Marché du terroir
- Choix des produits – variété
- Économie sociale – formation HoReCa
- Fonctions : promotion, commercialisation, valorisation, visibilité, restauration, formation, point de vente, marché
- Localisation : ancien abattoir au Blanc Caillou ? Longlier ?

Organisation d'une rencontre avec les acteurs des produits locaux

→ Invités : GAC, ADL, Réseau Paysan, Parc Naturel, Province, CRIE

→ Autres initiatives en exemple : Halle de Han, la Ruche qui dit Oui, Bettielocal ; bretelle alimentaire

- Prévoir une rencontre avec les producteurs
- Les producteurs n'ont pas le temps → leur participation doit être « rentable »
- Avoir un porteur charismatique
- Mixité de produits en un seul endroit
- Importance du juste prix – prix grossiste, sans marge supplémentaire pour la halle.
- Bien définir le public-cible – déjà connu : conscient, sensibilisé à l'alimentation saine, souvent favorisé ;
- Accessibilité financière pour les publics moins favorisés ?
- 4-5 fonctions à remplir pour fonctionner toute l'année (promotion, commercialisation, restauration, communication, ...)
- Créer un réseau professionnel – le bénévolat ayant ses limites.
- Intégrer les distributeurs
- Localisation au Blanc Caillou : accessible ?

La FRW projette des photos de l'ancien abattoir au Blanc Caillou. Il s'avère qu'il y a aurait de la place en suffisance ; il serait intéressant de conserver des traces de ce vestige industriel (crochets, rails, ...)

→ Projet encore flou ; pas d'estimation financière à ce stade.

Création d'un atelier rural

Ce que la CLDR en a dit :

- Existe-t-il une demande de locaux ? → L'ADL n'est pas interpellée pour ce type de besoins. Il faut voir du côté d'Idélux qui gère les zonings.
- Bien calibrer l'infrastructure : 2-3 « cellules » ; modulable
- Secteur secondaire ou Entreprise de Formation par le Travail
- Pas de locaux communs
- Localisation :
 - ZAEM de Longlier en création – quels sont les délais d'exploitation ?
 - Au Blanc Caillou, à côté du nouvel atelier communal – pas de place → achat d'une autre parcelle ?

Ce qu'en a dit Idélux – M. Arnaud Schmitz :

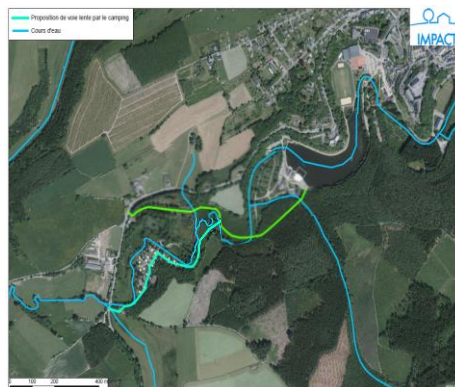
- Peu de demandes pour des installations (10/15 par an en Centre Ardenne)
- Zoning de Semel : pas d'extension prévue
- ZAEM Longlier : exploitation d'ici 2026 – hors commerce de détail → Possibilité pour la Commune de demander un terrain
- Zoning Ardenne Logistics : ZAE industrielle à vocation logistique.

→ Projet encore flou ; pas d'estimation financière à ce stade. De plus, s'il prend place à la ZAEM de Longlier, ce ne pourra pas être avant 2026.

Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau

Ce que la CLDR en a dit :

- Passage par les campings :
 - › Entrée principale du Landal Glamping Neufchâteau
 - › Camping du Val d'Emeraude (en face de la route de Warmifontaine)
 - Rejoindre le lac
 - Réfléchir aux matériaux (PMR, vélos, à pied) et empêcher les voitures d'y passer
- = 450.000€ (empièchement stabilisé – estimation à la grosse louche) pour l'aménagement entre le camping du Val d'Emeraude et le lac.



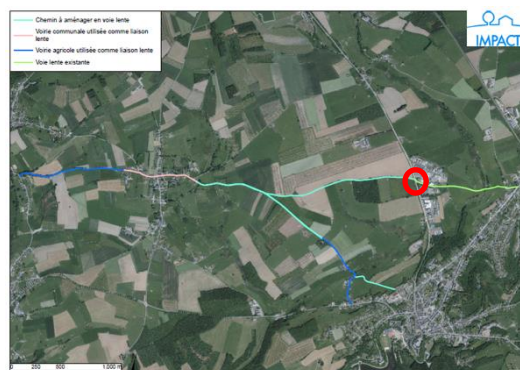
Remarque en séance : Il faut être attentif à bien gérer la forte déclivité du sol vers le lac.

Aménagement du chemin entre Grandvoir et Neufchâteau / Semel

Ce que la CLDR en a dit :

Itinéraire validé

- À partir de Grandvoir, passer par le chemin de la Chapelle Collard (près de la Ferme du Grand Enclos) → placer des dispositifs pour empêcher le passage des voitures
- Vers Tournay,
- Traversée de Tournay, via le rond-point,
- Route du Fonteni, passage par le Pan Wé,
- Puis prendre le chemin des Lilas,
 - › À gauche, par le chemin des Morts, arrivée en face du chemin du Perchepai, au zoning de Semel → marquer la traversée de la RN40 Chaussée de Recogne.
 - › À droite, liaison du Chemin des Lilas
 - › vers la Chaussée de Bertrix
 - › vers le cimetière de Neufchâteau, rue du Marché



Il faut également prévoir l'équipement du cheminement (dispositif empêchant le passage des voitures par ex.), la signalétique et le type de revêtement.

= 1.500.000€ (en dur, béton + dispositifs) - estimation approximative

Remarques en séance :

Ce cheminement amène deux réflexions principales :

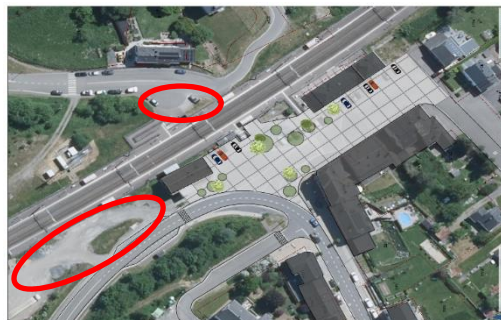
- Est-il pertinent de considérer ce projet en lot 1, alors qu'il est en partie intégré dans le périmètre de la ZACC des Lilas, qui va être activée prochainement ?
Seule la dernière partie en vert (qui aboutit près du cabinet médical) sera concernée. Le reste du Chemin des Lilas (en bleu) qui se trouve dans la ZACC est déjà aménagé en voirie.
Il conviendra de bien coordonner les deux chantiers pour respecter les périmètres de chacun.
Il faut savoir que ce petit tronçon fait déjà partie du GRP 151.
- La traversée de la Chaussée de Recogne à Semel est trop dangereuse pour des usagers faibles si on ne prévoit pas de dispositif spécifique. De plus, on se situe en face de deux entrées sur le zoning ; ce augmente les risques.
Il faudra prévoir à ce niveau un dispositif similaire à ceux que l'on retrouve au carrefour des Ravel et voiries régionales (chicanes, feux clignotants, ...).

Cette liaison apporte une plus-value certaine au territoire, en permettant de relier différents villages aux pôles importants et aux gares. De plus, la mobilité douce a été abondamment traitée lors des réunions citoyennes ; il convient donc que le lot 1 contienne un projet de ce type.

Aménagement de la place de la Gare à Longlier

Ce que la CLDR en a dit :

- Principaux besoins :
 - › Multimodalité (train, bus, voiture, vélo, piéton, ...)
 - › Polyvalence – pour pouvoir accueillir toutes sortes d’activités dont la fête foraine
 - › Équipements : toilette publique, auvent, espace de convivialité, végétalisation, fontaine à eau
 - › Fonctions à maintenir : accès piétons, parking, accès aux garages, laisser le passage, maintien des usages actuels, ...
 - › Aménagement jusqu’aux abords de la voirie régionale.
 - › Stationnement aux abords de la place : de l’autre côté des rails ? Près des rails ?
- = 850.000€ (estimation approximative)



Aménagement des entrées de village

En 2018, QUIDAM a réalisé une étude sur l’identité de la commune de Neufchâteau. Une première réflexion a été menée avec la CLDR d’alors sur les entrées de village. Dans le cadre de la nouvelle consultation, cette idée est de nouveau ressortie.

Le projet esquissé en 2018 prévoyait 46 entrées de village, dont 10 avec ralentisseurs, pour un montant global de 635.976€.

Ce que la CLDR en dit :

Utilité de ce type d’aménagement :

- Identité visuelle commune → avec variante locale
 - Sécurité → dispositifs visibles, végétalisés
 - Information → Panneaux mobiles et ponctuels d’information sur les festivités (bâches)
- Il faut associer la population à la réflexion

Points d’attention

- 46 entrées identifiées, c’est beaucoup ; il faudrait actualiser cette étude.
- Il faut retravailler le dispositif, pour qu’il soit plus léger, modeste et moins coûteux
 - › Définir des critères – type de voirie, passage, taille du village, ...
 - › Utiliser le panneau F1 – avis mitigé
 - › Voir la place disponible pour les informations
- Sur les voiries régionales, il est possible d’installer une entrée de village, sur accord du SPW

→ Pourquoi pas phaser ce projet : tout d’abord aux entrées du territoire, puis dans les villages ?

Aménagement ou construction d’une salle de village à Longlier

Deux localisations ont été abordées :

Cercle Saint Etienne - salle paroissiale le long de la voirie régionale RN825, Chaussée de Balaclava

- Rénovation importante du bâtiment nécessaire (entrée, bar, toiture, isolation, sanitaires, ...)
- Pas de zone structurée de parking – abords immédiats privés à acquérir (168P et 168R) pour pouvoir créer 10 places
- Il restera peu de place pour les espaces extérieurs (espace de convivialité, jeux d’enfants, ...)
- Localisation dangereuse

= Travaux pour 878.492,39€ (permis d’urbanisme sans certitude)

Ancien presbytère (2 logements d'urgence) – bâtiment communal, près de l'église

- Dans le bâtiment : espaces techniques, cuisine, rangement, salles de réunion
 - Dans une annexe : grande salle modulable ; entrée indépendante
 - Possibilités de parking et d'aménagement des abords à l'arrière
- = 1.200.000€ TVAC (selon un projet similaire)



→ La CLDR opte pour l'aménagement de l'ancien presbytère et signale qu'il faudra trouver au préalable une nouvelle localisation pour les 2 logements d'urgence.

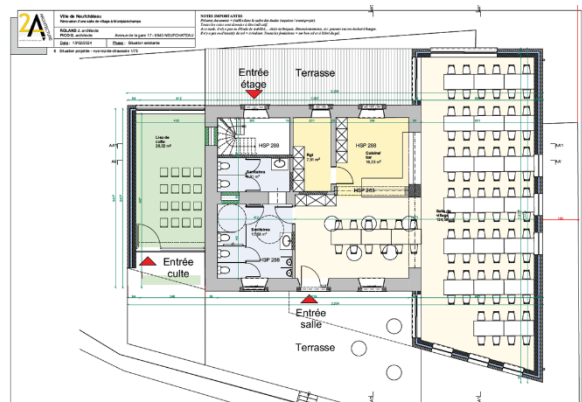
Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords

Lors de la visite de terrain, l'auteur a clairement opté pour une rénovation (plutôt qu'une démolition/reconstruction) car les murs porteurs sont sains.

Il a été précisé que cette maison de village sera aménagée pour les villages de Montplainchamps, Grapfontaine, Hosseuse, Le Sart, Nolinfaing (soit un peu plus de 400 habitants début 2022).

Ce que la CLDR en a dit :

- Construction d'une extension latérale à la salle existante, pouvant accueillir 80 personnes (1,5 m²/personne).
 - La toiture plate vient en casquette jusqu'à l'entrée.
 - Démolition du garage et construction d'un lieu de culte simple (toiture plate) et indépendant.
 - Remplacement des planchers par des hourdis et aménagement de base de l'étage en salles de réunion.
 - Zone de jeux évolutive et coopérative à l'arrière.
 - Façade du volume principal en pierre.
 - Choix techniques clairs.
- = Total travaux de 920.810€ TVAC



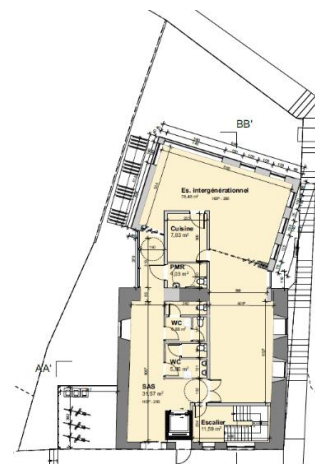
Aménagement d'une maison multiservices et d'un logement tremplin

Son aménagement est envisagé dans l'ancienne maison vicariale, place du Château, à Neufchâteau. La Commune va conclure un bail emphytéotique avec la Décanales.

Ce que la CLDR en a dit :

Disposition sur plusieurs étages

- Combles et 1^{er} étage sur l'avant : logement tremplin avec 2 chambres, bureau, cuisine, séjour, sdd, terrasse sur l'extension arrière + un bureau pour le coordinateur de la maison multiservices + desserte du 1^{er} par l'ascenseur.
- Rez-de-chaussée (avec extension arrière) : espace intergénérationnel cloisonnable de 78,5 m², cuisine, sanitaires, sas d'entrée avec ascenseur/escalier → affectation intergénérationnelle (MAC, école des devoirs)
- Niveau – 1 : salle de 61 m², zone couverte de 16,4 m², cuisine, sanitaires, ascenseur/escalier, accès vers l'extérieur + local technique → affectation en Maison des jeunes
- Niveau – 2 : salle de réunion/répétition de 43,6 m² avec sanitaires et 2 petits espaces de rangement.



- › Démolition de la partie arrière
 - › Démontage du garage → il sera remplacé par un carport où se trouveront un rack à vélos et les poubelles
 - › Un ascenseur donne accès aux différents niveaux (sauf les combles et le -2)
 - › Il faudra encore préciser les capacités des salles
 - › Aménagement des abords (escalier, démolitions, ...) à prévoir.
- = Travaux : 1.305.947,87€ TVAC

→ De la mise en œuvre de ce projet dépend la concrétisation d'autres projets immatériels : la Maison des Jeunes, l'école des devoirs, l'accueil élargi de la MAC.

Programmation du lot 1

Prenant en compte les éléments exposés ci-dessus, ainsi que les choix opérés par la CLDR en juillet 2023 dans les vignettes de la plateforme, on obtient la programmation du lot 1 suivante :

Projets matériels		
1	Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords	
2	Création d'une maison multiservices et d'un logement tremplin à Neufchâteau	
3	Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau / Semel	
4	Aménagement de la Place de la Gare à Longlier	

Projets immatériels		
1	Gestion des salles et maisons de village	
2	Valorisation de la filière alimentaire locale	
3	Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement	
4	Neufchâteau Amie des Aînés	
5	Soutien à la vie associative	
6	Réflexion sur l'image de marque de Neufchâteau	
7	Commune en santé	
8	Développement d'une politique de mobilité douce	8

La CLDR a proposé de remonter le projet de « développement d'une politique de mobilité douce » en lot 1, afin d'apporter de la cohérence dans les différents projets de mobilité du PCDR.

→ La CLDR approuve à l'unanimité cette programmation du lot 1 (14 feuilles vertes et 1 feuille rose → remarque).

Un membre fait néanmoins remarquer qu'il estime qu'il serait plus utile de rénover la maison de village d'Hamipré plutôt que de procéder à l'aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel.



Programmation des lots 2 et 3

LOT 2

Projets matériels		
1	Création d'une halle des produits locaux	L1
2	Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau	L1
3	Construction d'un atelier rural	L1
4	Aménagement des entrées de village	L1
5	Création d'une maison de village à Longlier	L1
6	Aménagement d'espaces de convivialité - Création d'un espace convivial pour les jeunes près de l'Espace 29 - Réhabilitation de l'ancien captage de Grandvoir pour y créer une fontaine et un espace de convivialité - Aménagement du site du ruisseau du Panwé à Tournay	15
7	Création de liaisons touristiques et patrimoniales - Création d'une liaison entre la gare de Longlier / Tournay / Grandvoir / Rossart / la gare de Bertrix - Aménagement du cheminement Nolinfaing / les Hauts Chemins / le mausolée allemand	14
8	Création de logements adaptés pour aînés	12
9	Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords	11
10	Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy	11

En début de lot 2 sont repris tous les projets matériels du lot 1 qui n'étaient pas assez mûrs.

Projets immatériels		
1	Soutien au développement de l'emploi local	L1
2	Actions en faveur de la biodiversité	14
3	Mise en place d'un Schéma de Développement Communal	3
4	Actions en faveur de la résilience de la forêt	13
5	Création de lieux et d'activités de rencontre pour les jeunes	11
6	Politique d'accès à la terre	10

Le projet de « mise en place d'un Schéma de Développement Communal » a été avancé en lot 2 car les Communes vont bientôt avoir l'obligation d'en établir un.

Des initiatives sont d'ores et déjà prises dans « La politique d'accès à la terre » (gestion des aisanes communales).

LOT 3

Projets matériels

1	Création de logements tremplins	10
2	Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau	9
3	Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées	9
4	Création de logements intergénérationnels	6
5	Aménagement de venelles dans les villages	4
6	Diversification de l'offre en hébergements touristiques	4
7	Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée	2
8	Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier	2
9	Restauration et aménagement du moulin banal	2
10	Aménagement d'un local de rencontres et de ses abords pour le village de Verlainne	1

Projets immatériels

1	Diversification de l'offre en logements	9
2	Embellissement des villages et de Neufchâteau	9
3	Actions en faveur du patrimoine	9
4	Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique	8
5	Sensibilisation et lutte contre les déchets	8
6	Préservation et valorisation des paysages	7
7	Développement de l'offre commerciale	6
8	Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs	4
9	Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois	3

→ La CLDR approuve à l'unanimité la programmation des lots 2 et 3 ainsi établie.



En conclusion, voici la répartition des projets du PCDR :

	Matériel	Immatériel	Total
Lot 1	4	8	12
Lot 2	10	6	16
Lot 3	10	9	19
	24	23	47

	Matériel	Immatériel	Total
Pilier social	9	8	17
Pilier environnemental	11	10	21
Pilier économique	4	5	9
	24	23	47

Les suites de l'opération de développement rural

Les agents de développement rappellent les prochains rendez-vous de la CLDR, jusqu'à l'approbation du PCDR :

- › 02/05/2024 – CLDR : relecture des fiches-projets sur la méthode de l'arpentage
- › 06/06/2024 – CLDR : approbation du PCDR et de la 1^{ère} convention DR
- › 07/06/2024 – Collège : approbation de l'avant-projet de PCDR et demande de l'avis de recevabilité
- › 07/06/2024 – Commune : introduction de l'avant-projet de PCDR auprès de l'Administration SPW-DDR (15 jours de délais)
- › 04/07/2024 – Conseil : approbation du projet de PCDR et de la demande de 1^{ère} convention Développement Rural
- › Septembre | octobre 2024 – défense du PCDR en PAT
- › Début 2025 ? – Gouvernement wallon : approbation du PCDR.

Informations diverses

- Le 6 juin, la CLDR réfléchira aux manières de faire un retour efficace sur le PCDR à la population.
- Une délégation ira défendre le PCDR en Pôle Aménagement du Territoire, Commission d'avis régionale ; elle se composera du bourgmestre, d'un ou deux membres du Collège, d'un ou deux représentants de la CLDR, de l'auteur de PCDR, de la FRW.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du PCDR, la CLDR doit se réunir au moins 4 fois par an. Vu le programme ambitieux des projets immatériels, les rencontres risquent d'être un peu plus nombreuses.
- Le quorum des présences de la CLDR se calcule sur base de la moitié des membres citoyens, soit 13 citoyens. Le quorum est nécessaire pour approuver :
 - Le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR,
 - Le PCDR,
 - Toute demande de convention DR et approbation d'un avant-projet
 - En général, on compte près de 5 ans avant qu'un projet ayant bénéficié d'une subvention DR ne soit terminé. C'est pourquoi plusieurs projets sont bien souvent menés de front. Une Commune peut introduire autant de conventions en DR qu'elle le souhaite (souvent 1 par an) ; il faut néanmoins tenir compte de la part financière communale à apporter.
 - Pour les différents appels à projets, il faut souvent mentionner si un projet est repris dans le PCDR.

Divers

Les agents de développement informent la CLDR de l'organisation de séances d'information sur le nouveau Code Wallon du Patrimoine par la FRW.

- Le lundi 22 avril à 19h30 au Centre culturel de Philippeville
- *Le jeudi 16 mai à 19h30 à la salle du château de Bellefontaine (Tintigny)*
- Le mardi 4 juin à 19h30 à la salle Saint Pierre à Grune (Nassogne)

Des flyers sont distribués.

Les personnes intéressées peuvent laisser leur adresse mail pour recevoir l'invitation ou s'inscrire directement sur la plateforme renseignée (lien ou QR code disponibles).



L'AWAP organise également une séance d'information le 23 mai à l'Amandier à Libramont (à 14h ou à 18h30). - Inscriptions directement sur le site de l'AWAP.

Sophie Orban & Bruno Echterbille
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Présences à la réunion de CLDR du 18 avril 2024

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Barvaux	Mireille	Longlier	
Mme	Bolly	Cécile	Tournay	
Mme	Clémentz	Mariline	Tronquoy	X
M.	Delrez	Jean-Marc	Verlaine	
M.	Huberty	François	Neufchâteau	X
M.	Jacquemart	Jean-Marie	Tronquoy	
Mme	Jacquemart	Chantal	Neufchâteau	
M.	Lecomte	Joseph	Hamipré	
M.	Legras	Jérôme	Grapfontaine	
M.	Mathelin	Laurent	Montplainchamps	
M.	Mathieu	Thierry	Longlier	
M.	Michel	Philippe	Grandvoir	
M.	Moreau	Marc	Marbay	X
M.	Picard	Frédéric	Montplainchamps	
M.	Stouse	Thierry	Nolinfaing	
M.	Verleyen	Jean-Paul	Nolinfaing	

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
M.	Jacobs	Jean-Marie	Respelt	
M.	Otten	Sébastien	Neufchâteau	
M.	Van der Smissen	Patrick	Tournay	
Mme	Vanschepdael	Manoëlle	Tournay	